

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
13 février 2022

Ramassage scolaire aide aux familles

Il a été décidé de prendre en charge les frais de ramassage demandés aux familles pour l'école primaire et l'école maternelle comme d'habitude (unanimité).

En revanche pour le collège, il n'y aura pas de changement et les frais ne seront pas pris en charge (contre 4 / pour 1 / abstentions 3).

C'est le CCAS qui versera les aides.

Téléphonie mobile

Le sujet est abordé en faisant le point sur les différentes informations parvenues en mairie notamment celles fournies par l'AMRF 43 et M. Arcis. La commune bénéficie par arrêté ministériel d'un pylône de téléphonie mobile dit « 4G Fixe » à déployer par l'opérateur SFR.

Cette nouvelle infrastructure accueillera le réseau SFR uniquement et permettra de faire de la téléphonie mobile et de l'internet à la maison par le réseau 4G.

La mairie a reçu un courrier de la part de l'opérateur lui indiquant la zone de recherche pour l'implantation du projet. Il est très important pour le Conseil Municipal que la zone desservie soit la plus étendue possible et qu'il n'y ait aucune nuisance.

Convention hivernale

Au départ il y a eu le constat d'un entretien trop tardif de la RD133 vers Allègre. Un courrier du maire a été expédié aux services départementaux.

Le Département propose à la commune une convention de déneigement sur la section de route entre le Bourg de St Pal de Senouire et Allègre sur les communes de St Pal Sembadel et Monlet : RD133.

Le Conseil Municipal ajourne sa décision pour se donner le temps de la réflexion et obtenir plus de précisions, notamment sur la responsabilité en cas d'accident sur une route enneigée.

Église du Bourg

Suite à la visite des services de l'Architecture et du Patrimoine, présentation du compte rendu de l'état sanitaire de l'église inscrite aux Monuments Historiques le 3 juillet 1969. Gilles Vessayre est chargé de ce dossier et fera le point sur les travaux à envisager en priorité (entre autres : suivi de la toiture).

Surveillance des ponts

En tant que commune bénéficiaire du programme national Ponts géré par le CEREMA, la phase 1 de recensement et d'établissement d'un carnet de santé des ouvrages communaux est prévue au cours du 1er trimestre 2022. Le bureau d'études mandaté a 4 mois pour visiter les ouvrages des communes émergeant au programme. La DDT se fait le relais du CEREMA auprès des communes du département.

Salle des Fêtes

La région a été sollicitée au titre de sa politique d'aménagement du territoire pour aider financièrement à la rénovation de la Salle des Fêtes

Recensement de la population

M. le Maire rappelle que le recensement se déroule sur le territoire de la Commune du 20 janvier 2022 au 26 février 2022. Madame Justine PLANCHON est l'agent recenseur. Sa rémunération est fixée après délibération et vote.

Bibliothèque

Justine Planchon expose le fonctionnement envisagé pour la bibliothèque et la cabine à livres.

Ouverture le samedi après-midi. Création d'un portage de livres. Il n'y aura pas que des livres. Des animations culturelles seront organisées. Des rencontres autour de la belote ou des jeux de société seraient possibles..., organisation d'un réseau regroupant les bibliothèques du secteur...

Le Conseil Municipal ouï cet exposé décide :

- L'organisation d'une inauguration / rencontre / présentation dès que possible ;
- Adhésion au service Altithèque43 ;
- Pose d'un panneau « CABINE A LIVRES »

Point rencontre / bar / épicerie

Justine Planchon informe le Conseil Municipal sur les dernières informations obtenues.

Contact a été pris avec le CAUE / Département 43. Ce service peut prendre en charge le montage technique, administratif et financier du projet. Rendez-vous sera pris dès que possible.

Location Harny

Le Conseil Municipal fait le point sur la location de M. Nicolas HARNY à l'ancien presbytère.

Almanach 2022

Il a été distribué aux résidences principales. Des exemplaires sont en vente en mairie au prix de 10 € (21 sont déjà vendus). D'excellentes réactions sont parvenues.

Convention Assainissement

Renouvellement de la convention d'assistance technique du Département en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour l'année 2022 (cotisation annuelle 174 €).

Adressage

Suite à une remontée générale des modifications à apporter, une intervention globale sera organisée.

Téléphone

Présentation du nouveau contrat mis en place avec la suppression de la ligne fax inutile maintenant, les deux mobiles en illimité (maire et agent), et les lignes mairie (avec un triple poste fixe).

Pour le téléphone mobile de l'agent qui travaille aussi dans la commune de Connangles, il ne sera pas demandé de participation aux frais.

Voie forestière Connangles Sembadel St Pal

Plans et estimatif de la piste que la commune de Connangles souhaiterait rajouter.

Elle débouche sur Saint-Pal au niveau des sectionaux de Montestudier là où est prévu le dépôt de la première piste de débardage (en jaune sur les 2 plans zoomés).

Cette option est validée par le conseil Municipal de même que la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Connangles lorsque le plan de financement aura été défini par un maître d'œuvre. Il est demandé que la commune soit informée sur l'avancement du dossier et des travaux, les décisions prises.

Eau Potable

Gilles Vessayre fait le point sur les travaux d'entretien réalisés.

Pour le nettoyage des réservoirs des entreprises seront contactées.

Lors des traitement au chlore, les habitants devront être prévenus par les conseillers.

Debroussaillages et fauchages

Suite au décès de M. Patrick Farget, les travaux d'entretien de la voirie communale doivent être réorganisés.

L'entreprise local de Thibaut Fouillit sera contactée pour reprendre ce service. Gilles Vessayre est désignée pour coordonner ces travaux. Il accepte cette charge. Il est souhaitable que fauchages et débroussaillages soient effectués en automne. L'entrepreneur sera invité à une réunion pour l'organisation.

Prochaine réunion

Le 6 mars 2022 à 10 heures pour le Compte Administratif.